

ASD 001

Devenir animateur prévention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile (AP ASD)

Public

Personnes affectées à des missions d'animation de la prévention dans les structures d'Aide et de soin à domicile (ASD) qui s'engagent dans une démarche de prévention et la réalisation de projets (responsables de secteur, infirmiers, coordonnateurs de secteur, ...).

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation @01001 « [Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#) » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Cette formation s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement de l'AP ASD et du dirigeant

La journée de formation du dirigeant « Développer et manager la prévention des risques dans sa structure d'aide et de soin à domicile » (réf. ASD 004) est un préalable obligatoire.

Objectifs de formation

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels de sa structure.
- S'inscrire en tant qu'AP ASD dans cette démarche de prévention.
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention.

Objectifs pédagogiques

- Réaliser un état des lieux en santé et sécurité au travail ;
- Identifier les enjeux de la structure pour définir les objectifs et priorités d'actions ;
- Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de la structure ;
- Analyser une activité en faisant le lien entre le travail et la santé ;
- Acquérir une méthodologie d'observation et d'analyse de situation de travail ;
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité d'action de la structure.

Contenu

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur de l'Aide et du soin à domicile ASD.
- Etat des lieux d'une structure pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités ;
- Structuration d'une démarche de prévention contextualisée, mobilisatrice et pérenne et ses conditions de réussite ;
- Analyse de l'activité et compréhension des TMS.
- Méthodologie d'observation et d'analyse des situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...) ;
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration ;
- Méthodologie de base de cadrage de projet(s) de prévention (note de cadrage de projet).

Méthodes pédagogiques

Le stage comprend des périodes de formation en présentiel et travaux applicatifs d'intersession dans la structure. Les travaux engagés font l'objet d'un accompagnement par le formateur.

La formation s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas rencontrés dans l'ASD, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

Durée

- 3 jours (21h) de formation en présentiel organisés en 2j + 1j,
- 1,5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines,
- Une demi-journée d'accompagnement de 4 heures dans la structure en commun avec le dirigeant.

Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur certifié pour former et accompagner les AP ASD et dirigeants du secteur ASD. Ce formateur fait partie d'une structure ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.

À l'issue de la formation, les participants ayant participé à la totalité de la formation et satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences, se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de « animateur prévention ASD », valable 36 mois.

Les évaluations certificatives portent sur :

L'état des lieux S&ST de l'établissement, point de départ de la démarche de prévention,

L'analyse de situations de travail réalisée jusqu'à la définition de mesures,

Le cadrage et la mise en œuvre d'un projet de prévention correspondant à une priorité dans la structure.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention ASD » (MAC) d'une durée de 14 heures et de satisfaire aux évaluations certificatives des compétences.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations dirigeant et AP ASD \(Animateurs prévention Aide et soin à domicile\)](#)